



Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

FGR-FP 20 rue de Vignon 75009 PARIS
01 47 42 80 13 - www.fgrfp.org



Lettre du 15 février 2019



Cahier de doléances des fonctionnaires retraités

La Commission exécutive de janvier a décidé d'élaborer un « cahier de doléances » des fonctionnaires retraités à déposer dans les mairies et à utiliser dans les débats en cours.



Fédération générale des retraités de la Fonction publique

Cahier de doléances

Depuis quelques années, les retraités des Fonctions publiques voient leur pouvoir d'achat s'amenuiser au fil des revalorisations bien insuffisantes face à l'augmentation des dépenses contraintes et des nouveaux prélèvements (CASA, augmentation de la CSG).

Après une année 2018 sans aucune revalorisation mais avec une augmentation de la CSG, après une revalorisation annoncée à 0,3 % en 2019 et en 2020 avec une inflation prévue autour de 1,6 %, les retraités auront vu leur pouvoir d'achat reculer de 4% à 6 %, soit l'équivalent d'un demi-mois de pension. Si une telle situation devait se prolonger, les retraités seraient rapidement marginalisés.

Le retraité est un ancien salarié ayant produit des richesses et versé des cotisations. La pension de retraite n'est pas une allocation sociale mais un droit acquis lié aux richesses produites et aux cotisations versées.

Les retraités exigent donc un rattrapage de leur pouvoir d'achat ainsi qu'une évolution des pensions liée à l'évolution des salaires.

Les dépenses de santé des retraités pèsent de plus en plus lourdement dans leur budget (complémentaires santé, dépassements d'honoraires, ...). Nous exigeons un financement des dépenses de santé pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

De même la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées doit être assurée par un financement basé sur la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale.

Les dernières mesures fiscales (réduction de l'ISF, flat-tax, exit-tax) favorisent largement les plus riches. Une réforme fiscale de grande ampleur qui garantisse une réelle justice fiscale est indispensable.

Une vie digne de retraité est contradictoire avec la disparition et l'éloignement des services publics. Nous exigeons le maintien et le développement des services publics de proximité.

Ce développement des services publics, garants d'un traitement équitable du citoyen sur l'ensemble du territoire, ne peut s'opérer qu'avec des fonctionnaires dont l'indépendance est garantie par le statut des Fonctions publiques.

Nous exigeons le maintien et le développement des trois fonctions publiques ainsi que du Code des pensions civiles et militaires

FGRFP
20 rue Vignon
75009 PARIS
secretariat@fgrfp.org

